

N/REF : 21/07/2025 16H34 C:000502 I:16454
V/REF : 851477
V/Email reçu le Lundi 21/07/2025 a 16H34

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : MAURICE RAVEL -1072
RUE MAURICE RAVEL
N° 1 A 47/2 A 32
35340 LIFFRE

Rennes, le 29 Juillet 2025

Référence Marché:-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : RUE 2 RAVEL - MME PRIOUL 06 25 14 18 65
MOTIF : FOURREAUX PASSAGE FIBRE BOUCHÉS - FAIRE LE NÉCESSAIRE
Donneur d'ordre : Mme L ROUSSELOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 28/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE FOURREAU FIBRE
CONSTAT : FOURREAU BOUCHÉ PAR DE LA TERRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 28/07/25 a 15H21 LAURENE.ROUSSELOT@ESPACIL.C

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 28/07, PREVOIR PASSAGE EN APPARANT
GOULOTTE PAR SOCIÉTÉ INSTALLATEUR DE LA FIBRE.

2107: MSG REP
SUITE A DONNER : OUI. LE 28/07/2025 A 13:53

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 28/07/25 A 15:18 MME L ROUSSELOT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Intervention électricien	1	146,34
				146,34
		TOTAL H.T.		146,34
		T.V.A. a 10,00%		14,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>160,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.